



Ville de Pecquencourt

ARRETE MUNICIPAL N°1317

Ville de Pecquencourt,
place du Général de Gaulle
59146 Pecquencourt

Téléphone : 03.27.94.49.80
E-mail : mairie@pecquencourt.fr
Du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Le Maire de la Commune de PECQUENCOURT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6

Considérant qu'il y a lieu de mettre en place une déviation de la circulation pour assurer le bon déroulement du défilé carnavalesque du 13 juillet 2023.

ARRETE

ARTICLE I :

La circulation de tous véhicules est interdite le jeudi 13 juillet 2023 à partir de 18h30 et jusqu'à la fin du défilé selon l'itinéraire suivant :

- Départ rue de Chambéry,
- Rue Bouliez,
- Rue d'Antibes,
- Rue de Beaulieu,
- Rue Jules Ferry,
- Rue du Pont du Croquet,
- Rue des Evennes, une modification temporaire du sens de circulation est faite pour le passage du cortège
- Rue de l'Escaillon,
- Rue du Beffroi et Place du Général de Gaulle.

La déviation des véhicules se fera par la rue de CHAMONIX et par la rue POLIGNY.

Les rues fermées à la circulation seront rendues libre de circulation après le passage de tout le cortège.

ARTICLE II :

Les organisateurs devront assurer la protection des participants sur le parcours en utilisant une signalisation appropriée.

ARTICLE III :

Les signaleurs mis en place seront chargés de réguler la circulation des usagers du domaine public routier en collaboration avec les services de police pendant la durée du défilé.

ARTICLE IV :

Les services techniques, les services de police et de gendarmerie sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PECQUENCOURT, le 5 juillet 2023

